



## 50 ans du suffrage féminin

Valais : 12 avril 2020 / Suisse : 7 février 2021

### Appel à projets

#### Objectifs

A l'occasion du double jubilé des 50 ans du suffrage féminin, d'abord valaisan puis national, l'OCEF désire impliquer les citoyen-ne-s en soutenant des projets visant à faire avancer l'égalité entre femmes et hommes.

#### Destinataires

Associations, fondations, organismes et institutions ayant leur activité en Valais à but non lucratif uniquement

#### Délais

|                               |                            |
|-------------------------------|----------------------------|
| Lancement de l'appel à projet | 14 juin 2020               |
| Délai de remise du projet     | 31 août 2020               |
| Annonce des projets retenus   | 30 septembre 2020          |
| Réalisation des projets       | octobre 2020-décembre 2021 |

#### Critères de choix

Les projets peuvent concerner les sphères politique, historique ou sociale.

Ils doivent répondre au critère d'aide financière de la Loi cantonale concernant l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes du 19 juin 1996 : « Le canton peut allouer des aides financières aux organisations qui mettent sur pied des programmes visant à favoriser la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes. »

Trois projets seront retenus, tenant compte des trois régions du canton (Bas-Valais, Valais Central, Haut-Valais). Ils seront jugés en fonction de l'étendue du public touché, de l'originalité, du message véhiculé, de l'implication de l'organisme, de la qualité intrinsèque du projet mais aussi des budget/planning ainsi que de sa potentielle pérennité.

#### Financement

Un financement total de frs 25'000.- est prévu ; il sera distribué en fonction de l'importance et de la portée des projets. Il sera versé à raison de frs 3'000.- en 2020 (3 x 1'000.-) et frs 22'000.- en 2021.

